



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

EQUIPEMENT INTERCOMMUNAL AQUATIQUE ET SPORTIF A DOUVAIN

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

THONON AGGLOMERATION

Raison sociale

Administration publique generale

N° SIRET

20006755100016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEMOLIS

Prénom(s)

Cyril

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences loisirs et aménagements associés., 44D	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A, 44. Équipements sportifs, culturels ou de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouvel équipement sera a vocation sportive, éducative et ludique. Le bâtiment sera surelevé en partie sur un socle de 1.30m permettant de limiter les problématiques éventuelles liées à la nature des sols. Il sera constitué d'un espace d'accueil, d'une administration, d'espaces de change et de baignade, d'un gymnase, d'une salle d'escalade, un dojo et d'une salle sportive polyvalente. Des locaux techniques seront aménagés en niveau bas avec un accès depuis la cour logistique. Les espaces extérieurs seront aménagés de manière paysagère. L'équipement aura une capacité maximale instantanée de 1319 personnes. L'emprise du projet s'établit sur une surface d'environ 15 000m² compris, stationnements, espaces vert, voies de circulations, bâtiment.... La surface utile prévisionnelle comprise locaux techniques est d'environ 7080m². Le projet sera édifié entre 2027 et 2029.

4.2 Objectifs du projet

Le projet du nouvel équipement sportif porte sur la mise en place d'une offre multiple basée sur les pratiques sportives, natation, escalades, sports de balles et raquettes, sports de combats... dans le cadre scolaire, les clubs ainsi que le loisir, et sera être conçu en tant qu'équipement rayonnant et attractif. Il est destiné notamment à prendre en compte et donner la priorité aux scolaires, à renforcer l'offre de loisirs et de services auprès de la population grand public du secteur, à permettre aux clubs sportifs et associations de disposer d'un équipement de proximité correspondant à leurs besoins, à prendre en compte l'accessibilité des PMR et à s'insérer intelligemment dans son environnement urbain. L'opération a vocation à être un modèle d'exemplarité environnementale, notamment grâce à un travail sur : - les performances énergétiques, - la réduction des consommations énergétiques, - l'optimisation, la réduction et la réutilisation des consommations en eau, - le confort des utilisateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'opération se déroulera sans phasage. Le chantier commencera mi 2027 et les travaux de construction auront une durée totale de 24 mois, compris période de préparation et période de levée de réserves. Une démarche de type « chantier à faibles nuisances » sera mise en place afin de concourir aux objectifs principaux suivants : - Minimiser les nuisances de chantier pour les riverains et le fonctionnement des flux environnants (piétons, cyclable, tram, voitures, ...), - Limiter les pollutions et les consommations de ressources sur le chantier, - Maximiser le tri des déchets.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment sera composé : - D'une zone accueil et une zone administration, - Zone piscine - D'annexes baigneurs scolaires/groupes et individuels, - D'un bassin sportif de 25x21m accueillant 8 lignes d'eau, en inox, - D'un bassin d'annexe de 25x10m accueillant 4 lignes d'eau, en inox, - D'un bassin d'aisance aquatique, 125 m². - Zone sportive - De vestiaires sportifs scolaires/groupes/club, - Une aire d'évolution sportive de 1267 m² - Un gradin de 140 places - Une salle d'escalade de 267 m² - Un Dojo de 350 m² et une salle polyvalente de 350m² au premier étage. Les équipements extérieurs comprendront : - Une aire de stationnement de 99 places dédiées dont 4 PMR, - La création d'un parvis permettant paysager faisant le lien entre stationnements et l'équipement sportif. - Un accès de service direct depuis la nouvelle voie créée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire à venir, Dossier loi sur l'eau, Dossier Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale projet Hauteur projet Longueur projet Largeur projet	(7080, m2) (14,47, m) (99,78, m) (61,78, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 3 eme et 4eme echeances valable jusqu'au 17/07/2028 par le departement de la Haute Savoie. Site dans les environs de la D1005 et de la D1206, mais pas de proximite immediate.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Dans le perimetre de protection des monuments historiques: Monument historique : Nouveau centre urbain => inscription par arrete du 20 janvier 2017 Geoparc mondial UNESCO, Le Chablais
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Arrete prefectoral n°2007-363 du 26/07/2007 mis a jour le 31 mars 2011. La commune n'est pas situee dans le perimetre d'un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de pollution connue sur le site. 5 anciens sites industriels ou activites de service a moins de 500 m. Donnees selon Georisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Dans le perimetre de protection des monuments historiques: Monument historique : Nouveau centre urbain => inscription par arrete du 20 janvier 2017 Geoparc mondial UNESCO, Le Chablais

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Marais de Chilly et de Marival, environ 900m a vol d'oiseau.
D'un site classé ?	☐	☒	Pas de site classe MH a proximite

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet se raccordera au reseau urbain pour l'alimentation en eau potable. Les demarches visees et les engagements de la MOA orientent la conception vers une optimisation et une reduction des consommations en eau du projet (equipements, plantations, ...)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une partie du sous-sol est situee dans la nappe phreatique. Le niveau enterre sera donc traite par un cuvelage etanche. Aucune recuperation ni aucun rabattement permanent de nappe ne sont prevus en phase d'exploitation finale. Un rabattement provisoire pourra toutefois etre necessaire en phase travaux, selon la periode de realisation des terrassements et les conditions hydrogeologiques caracteristiques du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un equilibre optimal deblais/remblais du projet sera recherche Les materiaux excedentaires (deblais) du site seront reutilises pour les remblais, exceptes les formations superficielles (terre vegetale et remblais) qui ne pourront pas etre reutilises a des fins autres que des aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde sur les reseaux existants d'eau potable et d'assainissement. Prise en compte des donnees concessionnaires
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Champs situes au milieu d'une zone pavillonnaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	- Pollution des sols: 5 anciens sites industriels ou activites de service a moins de 500 m. - Installations industrielles classees (ICPE): Commune concerne, mais adresse du projet non concerne. Donnees selon Georisque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation: Existant sur la commune, inconnu a l'adresse du projet; Remontee de nappe: Existant sur la commune, inconnu a l'adresse du projet; Seisme: modere sur la commune, modere a l'adresse du projet; Mouvement de terrain: Existant sur la commune, inconnu a l'adresse du projet; Radon: faible sur la commune, faible a l'adresse du projet; Retrait gonflement Argiles: modifie sur la commune, faible a l'adresse du projet. Donnees selon Georisque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'entrainera aucune degradation de la qualite de l'air, de l'eau ou des sols.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Situe dans un secteur urbain pavillonnaire, le futur équipement inclura en effet l'aménagement de 99 places de vehicules legers dedies au public et personnel, 20 de motos, des places en nombre pour les velos. Un nouvelle voie de circulation sera creee pour rejoindre l'avenue des acacias a la rue du Cornet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet regroupe des activites sportives en interieur. Les equipements techniques installes presentent de faibles niveaux d'emission sonore, des pieges a son seront aussi installes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les eclairages du parking seront adaptes et fonctionneront uniquement durant l'ouverture. Une vigilance sera porte sur la quantite de lumiere, l'orientation, la temperature et les usages.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le batiment sera equipe de centrales de traitement d'air (CTA). Conformement a la reglementation applicable et aux exigences liees a la demarche environnementale du projet, les differents rejets d'air du projet seront prealablement filters. Les CTA traiteront l'air extrait avant son retour vers l'exterieur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Seul, les vidanges des bassins (Eau de qualite de baignade Ph = 7.3) seront realisees dans le reseau d'eau pluviale apres neutralisation du chlore conformement a la reglementation
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Reseau d'eau pluvial

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera relie au reseau d'assainissement urbain qui dessert les parcelles. Le reglement d'assainissement applicable sera respecte, les concessionnaires sont associes a la conception du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'equipement produira des dechets non dangereux de type dechets menagers courants pour un Equipement Recevant du Public
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	A l'heure actuelle la parcelle du futur equipement est occupe par champs qui est integre au sein d'une zone deja urbanise et en expansion sur l'ensemble de son pourtour. Un college, un gymnase, des zones pavillonnaires cernent deja la parcelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les documents joints présentent les mesures prises dans le cadre du projet pour favoriser son intégration environnementale. Par ailleurs, le projet s'engage à respecter un objectif de réduction des consommations énergétiques et de consommation en eau. Une simple synthèse de ces mesures est donc reprise ci-après : Prise en compte des problématiques de déplacements : faciliter l'accès au centre aqueduc par les modes de transports en bus et les modes doux avec la présence de pistes cyclables. Paysage : qualité architecturale du projet qui s'inscrit dans le paysage urbain existant en proposant une toiture mixte végétale / panneaux photovoltaïques. Intégration végétale des espaces extérieurs en lien étroit avec le volet eau. Optimisation de la ressource eau par le processus de traitement des eaux et la récupération de calories.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Communauté de Communes a fait appel à un AMO et à une équipe de Maîtrise d'œuvre qui lui apporte conseils afin de limiter et maîtriser les impacts sur l'environnement, la santé humaine. (architecte / Bets divers / Contrôleur Technique/SPS). Le projet vise à limiter l'imperméabilisation et la pollution aux hydrocarbures. Les concertations avec l'ARS12/SDIS12/ ABF...seront menées en amont du dépôt du permis de construire. Dossier Loi Sur l'Eau, G2 AVP/PRO, acoustiques sont en cours de réalisation. Compte tenu de ces mesures, les faisceaux d'impacts environnementaux prévisibles du projet sur l'environnement sont pris en compte, ainsi, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **DEMOLIS**

Prénom Cyril

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Thonon-les-Bains

Fait le 19-06-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)